

PEA

| Présentation |

Financière de l'Echiquier

« Loin des marchés, proches des entreprises », une méthode de gestion qu'ils appliquent avec conviction et passion depuis 1991.

Conditions

Versement Min : 50 000 €
 Transfert Min : 50 000 €
 Versement Max : 150 000 €

Fiscalité

Retrait avant 2 ans :

Imposition du gain net au taux de 22,5% + prélèvements sociaux de 15,5%.

Retrait entre 2 et 5 ans :

Imposition du gain net au taux de 19% + prélèvements sociaux de 15,5%.

Retrait après 5 ans :

Exonération des plus-values + Prélèvements sociaux en fonction de la date d'acquisition des gains.

Après 8 ans :

Exonération + possibilité de mettre en place une rente défiscalisée, simplement soumise aux prélèvements sociaux.

Le Plan d'Épargne en Actions (PEA) est un produit financier à moyen ou long terme offrant aux particuliers de multiples possibilités afin d'optimiser pleinement la gestion de leur patrimoine.

Le PEA a pour objectif de permettre la gestion d'un portefeuille d'actions françaises et européennes en bénéficiant d'avantages fiscaux importants. (exemple: la plus-value latente n'entre pas dans l'assiette ISF)

Dans un contexte boursier favorable, il se révèle un excellent outil pour se constituer une épargne longue.

Votre PEA est-il bien géré?

Soucieuse de vous offrir un service toujours plus efficace et adapté à vos besoins, **ABS-Courtage** s'associe à **LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER**, société de gestion de portefeuille indépendante et renommée, pour la gestion de vos PEA.

Ce spécialiste du financement des entreprises cotées se joint à nous, pour vous proposer d'optimiser la gestion de votre PEA grâce à un savoir-faire historique, une méthode de gestion éprouvée et des frais réduits.

Particularité

Le PEA est un produit transférable, vous pouvez donc, dès aujourd'hui, arrêter de subir une gestion qui ne vous convient pas et devenir, avec nous, l'acteur essentiel de la bonne valorisation de votre patrimoine.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter.